

## Barème Honoraires TTC Ventes Immobilières et Foncières

Nos honoraires sont à la charge du vendeur,  
sauf pour les ventes en état futur d'achèvement et les successions (charge acquéreur).

Ils sont effectifs à compter du 17.09.2024.

Base de calcul : Prix Frais d'agence inclus  
Prix maximum pratiqués TTC

- De 0 à 50.000€	9 %
- De 50.001 à 75.000€	8 %
- De 75.001 à 100.000€	7.5 %
- De 100.001 à 150.000€	7 %
- De 150.001 à 200.000€	6.5 %
- De 200.001 à 250.000€	6%
- De 250.001 à 300.000€	5.5 %
- De 300.001 à 500.000€	5 %
- > 500.001€	4 %
- Frais de rédaction de compromis de vente : 100€ TTC à la charge de l'acquéreur.	

## Barème Honoraires de Location Habitation,

## Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue »     Zone « tendue »     Zone « non tendue »

Dans la limite du plafond fixé par décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 (\*)

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ TTC / m <sup>2</sup> (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC / m <sup>2</sup> (1)

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation ( <i>offerts dans le cadre d'un mandat de gestion</i> )	100 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ TTC / m <sup>2</sup> (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC / m <sup>2</sup> (1)

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

#### (\*) Barème Régleménté

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : ..... 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** 3 € TTC

## BAREME DE GESTION LOCATIVE - HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	8%	9,2%	10,4%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou réparations inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Commande et suivi du dossier de diagnostics techniques	●	●	●	
Visite conseil (pré-état des lieux de sortie)	●	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration de revenus fonciers	●	●	●	
Gérer au quotidien des difficultés rencontrées par le locataire	●	●	●	
Avenant au bail de location	○	●	●	100€ TTC à la charge du demandeur
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	200 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Etablissement et mise à jour de l'Etat des Risques et Pollutions (Diagnostic valable 6 mois et obligatoire pour tout nouveau bail)	○	○	●	30€ TTC
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	●	100 € TTC/dossier
Gestion du rééquipement d'un logement (ameublement ou/et électroménager)	○	○	○	Taux horaire de 50€ TTC
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	○	○	INCLUS DANS LE CADRE DE LA GLI 150 € TTC/dossier
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	○	○	2 € TTC / mois / lot
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	○	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	150 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois

● Prestation comprise dans le montant des honoraires  
Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	250 € TTC/dossier
Représentation aux assemblées générales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	100€ TTC / AG
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	3 € TTC/m <sup>2</sup> (logement vide) 5 € TTC/m <sup>2</sup> (logement meublé)
Assurance Loyers Impayés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	2,5% TTC des encaissements mensuels
Réévaluation d'un loyer sous-évalué	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	150€ TTC

Toute autre prestation non mentionnée dans le barème ci-dessus sera facturée au taux horaire de 50€ TTC.

Honoraires forfaitaires pour simple Gestion de garage ou parking : 10 € TTC / mois.

*Barème effectif à compter du 22 septembre 2024.*